

SAISON 2021/2022 !



Nouvelle saison à l'ASIM, des opérations renouvelées

- Des « **PORTES OUVERTES** », venez essayer l'escrime gratuitement durant le mois de septembre, faites venir vos amis et votre famille qui ont toujours voulu essayer mais sans jamais franchir le pas !
- Le « **PARRAINAGE** », déjà membre ? Faites inscrire au club un nouvel entrant et bénéficiez de 15€ de réduction sur la cotisation pour vous et votre ami.

LES INFOS RENTREE

Reprise des entrainements à partir du **lundi 6 septembre**

Prêt GRATUIT de l'équipement

(Sur présentation du dossier d'inscription complet et du chèque de caution.)

Semaine de pré- rentrée administrative (dossier + attribution du matériel) :

Permanence le 1 septembre de 15h à 17h

Permanence le 2 septembre de 18h30 à 20h30



ASIM ESCRIME

Fiche d'inscription 2021-2022



Le dossier d'inscription est constitué des documents suivants :

- ✓ De La fiche d'inscription
- ✓ Du formulaire de règlement de la cotisation et de licence avec les deux chèques
- ✓ Du règlement de prêt de matériel
- ✓ De l'autorisation de reproduction et de représentation de photographies
- ✓ Du certificat médical ou du formulaire Auto-questionnaire cerfa et les éventuelles pièces complémentaires demandées

Aucune inscription ne sera prise en compte en cas d'élément(s) manquant(s)
Merci pour votre compréhension

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CP – VILLE : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE: _____

TELEPHONE PORTABLE : _____

ADRESSE M@IL :

Sexe : Féminin Masculin

Droitier(e) Gaucher(e)

Membre mineur

Je soussigné(e) représentant(e) légal(e) de _____ autorise ce dernier à rentrer seul :

OUI NON

Date : _____ Signature : _____

PERSONNES A PREVENIR :

Nom et Prénom : _____ Lien de parenté : _____

TEL : _____ Email : _____

Nom et Prénom : _____ Lien de parenté : _____

TEL : _____ Email : _____



AUTORISATION DE SOIN - RESPONSABLE DU MINEUR :

Nom et Prénom : _____

Tél domicile _____ Tél travail : _____ mobile : _____

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'activité à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de ce mineur.

DATE :

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL :

TARIFS Saison 2021-2022 :

- COTISATION + LICENCE + PASS COMPET : 265 €
- MEMBRE ACS (Peugeot) : 235€

Cotisation dégressive pour les personnes d'une même famille :
1ère personne : 265 euros - 2ème personne : 250 euros - 3ème personne : 230 euros

Parrainage:
-15€* pour le parrain** et le filleul lors de la première année de prise de licence du filleul.

* Offre valable de septembre à octobre et non cumulable pour le parrain.

**Le parrain est un membre ayant une ancienneté d'un an minimum au sein du club.

Règlement : (libeller le(s) chèque(s) à l'ordre de : ASIM ESCRIME)

Règlement en une fois : _____ euros payés le _____

Règlement en deux fois (les chèques sont à remettre en même temps)

_____ euros payés le _____ à encaisser de suite

_____ euros payés le _____ à encaisser le _____

Chaque personne doit remplir une fiche d'inscription

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du prêt de matériel figurant en page 4 et en accepte les termes :

Date :

Signature et mention « lu et approuvé » :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné _____
ou représentant légal de _____

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N° 15669*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature :

REGLEMENT PRET MATERIEL

SAISON 2021/2022



L'ASIM Escrime met à la disposition de ses membres les différents équipements et matériels nécessaires à la pratique de l'escrime à titre gratuit (avec caution). Le club investit et renouvelle une partie du matériel chaque saison garantissant la sécurité de tous dans l'apprentissage et la pratique.

○ 1/ AFFECTATION

Pour faciliter la gestion de leurs équipements, les tireurs emprunteurs se verront attribuer ceux-ci pour toute la durée de la saison sportive (avec caution). La pratique de l'escrime, en plus du matériel spécifique, nécessite une paire de chaussures de sport ne servant qu'à la pratique des activités en salle ainsi qu'une paire de chaussettes longues non fournies par le club (type chaussettes de football, modèle spécifique escrime également disponibles chez les différents fournisseurs).

Ce prêt engage la responsabilité du tireur dans l'usage, l'entretien du matériel et le soin apporté lors du stockage et du transport. Le matériel reste la propriété du club et doit être restitué impérativement en fin de saison ou pour un emprunt ponctuel à la fin de la séance, en bon état de propreté et de fonctionnement.

○ 2/ CAUTION

Un chèque de caution de 300 euros (non daté suite au passage de la validité des chèques à 6 mois) est demandé lors de l'emprunt du matériel. Encaissable en cas de dégradations, d'éventuelles participations aux réparations ou de non-restitution du matériel.

○ 3/ USAGE

Pour le matériel supplémentaire prêté aux compétiteurs, il devra être rendu à l'entraînement suivant la compétition, en bon état de fonctionnement.

○ 4/ CASSE ET DEGRADATION MATERIEL

Afin de continuer à pouvoir proposer le prêt à titre gratuit du matériel et poursuivre l'entretien ainsi que le renouvellement du matériel respectant les normes, les règles de sécurité et les usages de la pratique, une participation est demandée en cas de casse matériel (voir tableau ci-dessous).

Forfait	Type	Intervention	Prix
Petite réparation	Usure	Remplacement/réglage	5 €
Collage	Casse	Remplacement/réglage	15€
LAME ELECTRIQUE	Casse	Remplacement/réglage	40€
Fil de corps	Casse (arraché)	Réparation	9€

Dégradations sur équipement hors tableau

Une participation financière sera demandée à tout tireur en cas de détérioration du matériel selon les critères suivants :

- Le type de dégradation
- l'état du matériel en début de saison
- la valeur à neuf selon catalogue fournisseur www.allstar.de

Je déclare avoir bien pris connaissance du règlement de prêt de matériel et en accepte les termes :

Date :

Signature et mention « lu et approuvée » :

Certificat médical saison 2021/2022

2021 -2022		SURCLASSEMENT	
Catégorie	Année naissance	possible	vers
Vétérans 4	1952 et avant	Non	
Vétérans 3	1953 à 1962	Non	
Vétérans 2	1963 à 1972	Non	
Vétérans 1	1973 à 1982	Non	
SENIORS	2001 et avant	Non	
M20	2002 à 2004	Simple	Senior
M17	2005 à 2006	Simple/Double	M20/seniors
M15	2007 à 2008	Simple/Double	M17/M20
M13	2009	Simple	M15
M13	2010	Simple(formdouble)	M15
M11	2011	Simple(formdouble)	M13
M11	2012	Non	
M9	2013 à 2014	Non	
M7	2015 à 2016	Non	

Publics mineurs première licence ou renouvellement de licence

Il n'est officiellement plus nécessaire de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive pour les mineurs, avant de s'inscrire dans un club ou de participer à une compétition.

Utilisation => Questionnaire de santé pour les mineurs

Demande de surclassement requiert l'utilisation du formulaire spécifique, valable pour une saison sportive

- Simples surclassements (participation à des compétitions dans la catégorie immédiatement supérieure). Le simple surclassement n'est possible qu'à partir de la catégorie M11 2ème année.

Utilisation => « CM simple surclassement »

Cas particulier des M11 2ème année et des M13 1ère année

Compte-tenu des différences de morphologie et de développement importantes entre ces catégories et de l'obligation pour la fédération de protéger la santé de ses licenciés (Code du sport Art. L.231-5)

Utilisation => « CM simple surclassement cas particulier ».

Doubles surclassements (participation à des compétitions 2 catégories au-dessus).

Ils ne s'appliquent que pour les catégories M15 et M17, pour des jeunes escrimeurs ayant un potentiel physique, psychologique et technique prometteur et imposent le respect de la procédure suivante :

Utilisation du « Formulaire de double surclassement », rempli par un médecin du sport (*) ou dans un centre médico-sportif

- Autorisation parentale et Avis du cadre technique
- Validation obligatoire par le médecin fédéral régional (pour une seule arme et pour une année)
- Possibilité de limiter le nombre de compétitions avec surclassement

Le comité régional apposera son tampon et remettra le coupon pour information du club et conservation par le tireur (pour présentation lors des compétitions) sur le formulaire ci-dessous.

Publics majeurs première licence ou renouvellement de licence

La première délivrance d'une licence à la FFE nécessite la production d'un certificat médical datant de moins d'un an (au jour de la demande), attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou le cas échéant, de l'escrime. Lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions, le certificat médical doit

comporter la mention « en compétition ». Utilisation => « **CM Standard** »

Pour le renouvellement de licence (si la licence est prise à la FFE chaque année, sans interruption) :

– présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an (au jour de la demande), tous les trois ans.

- les années où le certificat médical n'est pas exigé, le sportif renseigne un "[Auto-questionnaire Cerfa](#)"

- en présence d'une réponse positive au questionnaire, l'escrimeur doit montrer son questionnaire renseigné à son médecin et produire un nouveau certificat.

Si toutes les réponses sont négatives, l'escrimeur remettra au club une Attestation qui permettra d'effectuer la demande de licence (page 2).

Cas particulier des tireurs vétérans (40 ans ou plus)

Ce certificat doit être rempli et signé par le tireur puis complété et signé par son médecin, qui choisira, de demander ou non des examens complémentaires (biologiques, ECG, épreuve d'effort...).

A utiliser => « CM d'absence de contre-indication spécifique à la catégorie vétéran »

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES

Je soussignésmembre majeur ou
responsable légal de
Demeurant au

Autorise ou **n'autorise pas** (rayer la mention inutile) le Club d'escrime ASIM ESCRIME ILLZACH à me photographier, lors des entraînements, des démonstrations ou de toutes manifestations destinées à promouvoir le club auprès du public, mais également à utiliser mon image pendant la saison sportive 2020-2021.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, **nous autorisons l'ASIM ESCRIME à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.**

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'ASIM ESCRIME ou être cédées à des tiers, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- Réseaux sociaux (page facebook)
- Site internet du club
- Presse

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Nous nous reconnaissons être entièrement remplis de nos droits et nous ne pourrions prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à Illzach, le 1 août 2021 en deux exemplaires et de bonne foi.

Signatures du membre majeur ou
du représentant légal de l'enfant :

ASIM ESCRIME
Le Président
Maël MURGANTE

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Certificat médical d'absence de contre-indication

Ce certificat est un exemple de certificat médical type, utilisable en dehors des cas suivants (exigeant un formulaire spécifique) :

- Vétérans (nés en 1980 et avant)
- Enseignants d'escrime
- Demande de simple surclassement pour les M11-2^{ème} année et M13-1^{ère} année)
- Demande de double surclassement
- Escrime sur ordonnance

Il devra être conservé par le club.

Le certificat doit être établi par un médecin inscrit au Conseil de l'Ordre.

L'escrime, qu'elle soit sportive ou artistique, est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition ou en spectacle.

Les assauts d'escrime sportive et les duels d'escrime artistique correspondent parfois à des efforts d'intensité maximale (fréquence cardiaque jusqu'à 180 à 200/mn), particulièrement pour celles et ceux qui ont gardé « l'esprit de compétition » et n'ont pas toujours conscience de l'évolution de leurs limites physiologiques, ainsi que pour ceux qui reprennent le sport après une interruption.

C'est au médecin consulté d'évaluer les examens complémentaires éventuellement nécessités selon l'âge, la présence de facteurs de risque et le niveau de compétition. Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque. Le nombre minimum de deux facteurs de risque (en sus de l'âge) est habituellement retenu.

Certificat médical d'absence de contre-indication

Je soussigné(e),, docteur en médecine,

Certifie avoir examiné M,

Né(e) le / /, habitant à, et constaté que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition*.

Fait à le / /

Signature et cachet du médecin examinateur.

*Rayer la mention « en compétition » si cette pratique n'est pas autorisée.

ATTENTION : si votre patient suit un traitement de fond et fait de la compétition, merci de vérifier que les produits ne font pas partie de la liste des produits dopants www.aflid.fr et dans l'affirmative d'établir un dossier d'AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents expose à des sanctions et dégage la responsabilité de la FFE. Ces examens ne sont pris en charge ni par la FFE ni par les organismes sociaux.

Certificat médical d'absence de contre-indication avec simple surclassement M13 2^{ème} année à M20

L'utilisation de ce formulaire est obligatoire pour toute demande de simple surclassement. **Il devra être conservé par le club.**

Le certificat doit être établi par un médecin inscrit au Conseil de l'Ordre.

L'escrime est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition.

Les assauts d'escrime correspondent parfois à des efforts d'intensité maximale (fréquence cardiaque jusqu'à 180 à 200 / mn).

C'est au médecin d'évaluer les examens complémentaires éventuellement nécessités selon l'âge, la présence de facteurs de risque et le niveau de compétition. Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque. Le nombre minimum de deux facteurs de risque (en sus de l'âge) est habituellement retenu.

Il convient d'être vigilant avant d'accorder un surclassement aux plus jeunes sportifs, qui pourraient être confrontés à des tireurs ayant 3 ans de plus qu'eux (dans un sport d'opposition où le développement physique est important).

Certificat médical d'absence de contre-indication et de surclassement (M13 2^{ème} année à M20).

Je soussigné(e),, docteur en médecine,

Certifie avoir examiné M,

Né(e) le / /, habitant à, et constaté que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition dans sa catégorie, ainsi que dans la catégorie immédiatement supérieure à la sienne.

Fait à le / /

Signature et cachet du médecin examinateur.

ATTENTION : si votre patient suit un traitement de fond et fait de la compétition, merci de vérifier que les produits ne font pas partie de la liste des produits dopants www.afld.fr et dans l'affirmative d'établir un dossier d'AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques).

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents expose à des sanctions et dégage la responsabilité de la FFE. Ces examens ne sont pris en charge ni par la FFE ni par les organismes sociaux.

Certificat médical d'absence de contre-indication Spécifique à la catégorie vétérans

L'utilisation de ce formulaire est obligatoire pour les escrimeurs vétérans

Le certificat doit être établi par un médecin inscrit au Conseil de l'Ordre. Il devra être conservé par le club.

L'escrime, qu'elle soit sportive ou artistique, est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition ou en spectacle.

Les escrimeurs « vétérans » (plus de 40 ans) peuvent concourir dans des compétitions d'escrime sportive « séniors » (avec des adultes de 20 ans) ou « vétérans » dans leur catégorie d'âge (par tranches de 10 ans).

Les assauts d'escrime sportive et les duels d'escrime artistique correspondent parfois à des efforts d'intensité maximale (fréquence cardiaque jusqu'à 180 à 200 / mn), particulièrement pour celles et ceux qui ont gardé « l'esprit de compétition » et n'ont pas toujours conscience de l'évolution de leurs limites physiologiques, ainsi que pour ceux qui reprennent le sport après une interruption. Les conseils d'hydratation et d'échauffement sont toujours souhaitables.

Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense augmente après 40 ans. C'est pourquoi la visite médicale en vue de la rédaction du certificat de non contre-indication pour les escrimeurs vétérans nécessite un examen complet. Le médecin consulté évaluera les examens complémentaires éventuellement nécessités selon l'âge, la présence de facteurs de risque et le niveau de compétition. Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque. Le nombre minimum de deux facteurs de risque est habituellement retenu.

Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique de l'escrime. Je sollicite une licence vétérans.

Le tireur (NOM, Prénom)

Club : Date de naissance : / /

Niveau de compétitions pratiquées (le cas échéant) :

Fait le / / à

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Certificat médical d'absence de contre-indication

Je soussigné(e),, docteur en médecine,

Certifie avoir examiné M,

Né(e) le / /, habitant à, et constaté que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition*.

Fait le / / à

Signature et cachet du médecin examinateur.

*Rayer la mention « en compétition » si cette pratique n'est pas autorisée.

ATTENTION : si votre patient suit un traitement de fond et fait de la compétition, merci de vérifier que les produits ne font pas partie de la liste des produits dopants www.afld.fr et dans l'affirmative d'établir un dossier d'AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents expose à des sanctions et dégage la responsabilité de la FFE. Ces examens ne sont pris en charge ni par la FFE ni par les organismes sociaux.